

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CRÉATION DE CONTENU ET L'ANIMATION DE FORMATION EN AUDIT INTERNE DE LA GESTION (DÉLÉGUÉE OU DIRECTE) DES SERVICES MUNICIPAUX

Termes de référence N° 2023/04

Tétouan, 21 avril 2023

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES :

Date limite envoi offres : **05/05/2023**

Date de début du service : après signature contrat

Date limite clôture prestation : **30/06/2023**

Montant : **20.000 MAD TTC**

Le dossier d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- CV expert
- Note méthodologique
- Référence du bureau d'études
- Offre économique

L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF par courriel à : Coordination.anmar@gmail.com et sergio@andaluciasolidaria.org, au plus tard le **05 mai 2023**, en indiquant dans le sujet : **AT Formation Audit interne des services communaux**

Pour plus d'information adresser un courriel à l'adresse électronique susmentionnée.

1. CONTEXTE

Le projet « **Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales** » est financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement -AECID- et le FAMSIS ; et

mis en place par FAMSI avec la collaboration de la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général est de renforcer la gouvernabilité et la gouvernance démocratique des collectivités locales du Nord du Maroc dans la gestion des affaires publiques relevant de leurs compétences ; et l'objectif spécifique vise de contribuer à augmenter les capacités des collectivités locales du Nord du Maroc et de la Fédération ANMAR dans la gestion des compétences municipales.

Afin d'aboutir ces objectifs le projet prévoit les axes d'action suivants :

- Formation en budgets participatifs au profit de collectivités locales.
- Renforcement des capacités et échange d'expériences auprès des groupements des communes ; et investissement en équipement.
- Célébration du V Forum ANMAR

Le deuxième axe vise à atteindre le résultat suivant : Promouvoir la gestion intercommunale dans les services publics des collectivités locales du nord du Maroc. A cet effet, quatre activités d'échange d'expériences, de formation et d'équipement seront mises en œuvre. Parmi les activités de formation, il est prévu de réaliser une **formation de deux (2) jours en audit de la gestion déléguée ou directe des services communaux qui sera dispensée en présentiel à Al Hoceima en juin 2023.**

A cet effet, la contractualisation d'une assistance technique est prévue, dont la mission sera la préparation du contenu du module et l'animation des deux (2) journées de formation destinées aux responsables et élus des collectivités locales des régions de Tanger- Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

Le module et les sessions de formation visent à renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes des techniciens municipaux et des élus intéressés pour les rendre plus efficaces dans l'exercice de l'audit interne de leurs services municipaux. Il s'agira de fournir aux collectivités locales les connaissances et les outils nécessaires pour mener à bien le processus d'audit interne et développer ainsi la culture du contrôle interne et de la redevabilité.

Dans ce sens, une vingtaine de personnes, notamment, élu(e)s et responsables du service d'audit de la commune seront formés aux concepts, principes et méthodes de l'audit interne des services communaux.

Le **contenu du module** pourra s'articuler, au moins, autour des séquences incluses dans les **cinq (5) chapitres** indiqués ci-dessous, bien que le formateur puisse proposer des séquences supplémentaires qui complètent celles-ci :

1. **Les fondements et principes de la bonne gouvernance des services publics**
2. **Le cadre institutionnel et juridique au Maroc.**
3. **Les moyens d'asseoir la gouvernance des services publics locaux**

4. Audit interne. Outil d'amélioration des services municipaux de proximité

5. Outils pour la mise en place de l'audit interne

5.1. La charte d'audit interne

5.2. Le manuel de procédure de l'audit interne

5.3. Lignes directrices pratiques d'audit interne pour les processus de :

- Fiscalité locale
- Hygiène publique
- Urbanisme et planification urbaine
- Patrimoine communal
- Services administratifs
- Gestion des parcs, des ateliers, de l'entretien et des stocks
- Achats et marchés
- Affaires juridiques et contentieux
- Marché de gros
- Abattoir
- autres

5.4. La note d'organisation

Les contenus du module formatif ainsi que le formulaire d'auto-évaluation resteront disponibles sous format numérique au niveau du site de la Fédération ANMAR (www.an-mar.org).

Bien que le consultant soit appelé à proposer l'approche méthodologique qui estime pertinente pour l'animation de la formation, ce serait recommandable d'alterner les phases d'apports théoriques avec la pratique et l'évaluation de connaissances.

2. BUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET TÂCHES

L'assistance technique a pour objectif de créer le contenu du module de formation et les supports didactiques de la formation, ainsi que l'animation des deux sessions selon la méthodologie précitée. La formation est destinée à une dizaine de communes des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Oriental (de préférence celles adhérentes à la Fédération ANMAR), dont la sélection se fera en coordination avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- et l'ANMAR Fédération.

Le consultant mènera son assistance technique en étroite coordination avec la Fédération ANMAR, le FAMSİ et la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les tâches principales du consultant seront :

- Développer le contenu du module de formation en français et en arabe pouvant reposer sur la proposition des cinq (5) chapitres déjà cités.
- Apporter la bibliographie, si possible avec les liens disponibles des ouvrages consultés ;
- Créer les supports pédagogiques ;

- Définir l'approche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors de la soumission de l'offre ;
- Livrer le module de formation :
 - Les supports pédagogiques PPT en arabe et en français ;
 - Les outils d'animation de la formation : étude de cas, mise en situation, ...
 - Les formulaires d'évaluation des connaissances.
- Animer les sessions formatives (*) en arabe dialectal ;
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.

(*) La formation sera divisée en 2 sessions, une session par jour (5 heures par session) au profit de 20 personnes -élu(e)s et fonctionnaires-.

3. OBLIGATIONS DE LA FEDERATION ANMAR ET DU CONSULTANT

Pour le bon déroulement de l'action, la Fédération ANMAR s'engagera à :

- Veiller au bon déroulement de l'activité en conformité à ce qui est recueilli dans ce document de termes de référence ;
- Mobiliser les communes membres de la Fédération ANMAR et particulièrement les cadres et les élu(e)s en charge de l'audit ;
- Mettre à disposition des bénéficiaires les supports didactiques préparés par le formateur/trice (contenus, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, test évaluation et satisfaction) et les copies en papier du Guide Nationale pour l'implémentation des budgets participatifs.
- Veiller à la mobilisation, à travers FAMSÍ, de l'expérience andalouse en matière d'audit des services communaux pour renforcer le programme de formation avec l'expérience réussie de certaines communes andalouses ;
- Assurer la logistique des communes
- Prendre en charge les frais de la prestation de service ;

Obligations du consultant :

Pour réaliser l'assistance technique, le formateur réalisera son travail en coordination avec les partenaires du projet en s'engageant à :

- Respecter les consignes et les objectifs pédagogiques et méthodologiques ci décrits ;
- Adapter la démarche formative aux attentes des personnes participantes ;
- Livrer le contenu du module de formation, y compris les ressources bibliographiques, documentaires, médiatiques ou autres ;
- Livrer un rapport sur le déroulement des deux journées de formation avec synthèse du contenu, documentation graphique de l'atelier, liste de présence, recommandations et résultats des tests d'évaluation et de satisfaction réalisés.

- Suivre les procédures techniques et administratives de la Fédération ANMAR.
- Soumettre une facture pour les services et livrables liés à chaque tranche de paiement.

4. QUALIFICATION

- Formation supérieure en droit, gestion de projet, gestion publique ou équivalent ;
- Formation spécifique sur le cadre institutionnel et les politiques publiques au Maroc, les collectivités territoriales, l'audit des services publics, la formation et l'animation ;
- Expérience particulière dans la formation des autorités locales, ainsi que dans le domaine de la gestion des affaires publiques,
- Expérience spécifique dans la mise en œuvre de l'audit interne des municipalités ;
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe ;
- Espagnol souhaitable ;

L'évaluation des offres sera faite selon la suivante grille :

CRITÈRES	HABILITANT : OUI/NO	PONTUATION (100%)
FORMATION : - Niveau minimum : Bac + 5 - Domaines : droit, gestion de projet, gestion publique ou équivalent	-	20 %
EXPÉRIENCE GÉNÉRALE DANS LES DOMAINES : - Cadre institutionnel et politiques publiques du Maroc - Collectivités territoriales - Processus d'audit interne des collectivités locales - Formation et animation	-	10 %
EXPERIENCE SPÉCIFIQUE DANS LES DOMAINES : - Formation des collectivités territoriales, - Tâches d'administration et de gestion publiques	-	10 %
CAPACITÉS : - Animation de la formation avec l'approche participative et l'utilisation des principes d'andragogie.	-	10%
Offre économique	-	50%
Excellente maîtrise du français et de l'arabe	HABILITANT – NON HABILITANT	
Maîtrise de l'espagnol (considéré un atout)	-	

5. DELAI D'EXECUTION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

Date indicative pour animer la formation : 1^{ère} quinzaine de Juin 2023

La date d'achèvement de la prestation de service est le **30 juin 2023**.

6. LIVRABLES

- Contenus (développés) du module formatif en français et arabe
- Fiche méthodologique
- Supports didactiques à remettre aux bénéficiaires
- Un rapport de chaque atelier avec le résumé du déroulement, photos, liste de présence, recommandations et résultats de l'évaluation d'acquisition des connaissances et des tests de satisfaction réalisés.
- Une facture de chaque tranche de paiement à effectuer

7. MODALITÉ RÉGLEMENT

ANMAR établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **20.000 MAD (TTC)**.

La prestation couvre à la fois les frais de déplacement, hébergement et restauration du consultant.

8. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.